

CRS 100210

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 FEVRIER 2010**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 DECEMBRE 2009**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est approuvé.

BUDGET PRIMITIF 2010

Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2010 et de ses annexes qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>		
FONCTIONNEMENT	33 667 130,00	33 667 130,00
INVESTISSEMENT	14 148 680,00	14 148 680,00
<u>BUDGET ANNEXE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE.</u>		
FONCTIONNEMENT	327 290,00	327 290,00
INVESTISSEMENT	861 220,00	861 220,00
<u>BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA</u>		
FONCTIONNEMENT	278 370,00	278 370,00
INVESTISSEMENT	98 500,00	98 500,00
<u>BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT</u>		
FONCTIONNEMENT	782 700,00	782 700,00
INVESTISSEMENT	394 860,00	394 860,00
<u>BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR</u>		
FONCTIONNEMENT	121 470,00	121 470,00
INVESTISSEMENT	119 300,00	119 300,00
<u>BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS</u>		
FONCTIONNEMENT	120 000,00	120 000,00
INVESTISSEMENT	86 000,00	86 000,00

FISCALITE DIRECTE LOCALE – ANNEE 2010 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Fixation des taux des taxes directes locales pour 2009, comme suit :

Désignation des taxes	Taux 2009	Taux 2010	Evolution des taux 2009/2010
Taxe d'habitation	17,72 %	17,72 %	0 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	25,89 %	25,89 %	0 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	49,43 %	49,43 %	0 %

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT - MODIFICATION DU SIEGE

Approbation du changement de siège de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, désormais fixé à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
11 rue du Maréchal Leclerc
BP 301
49408 Saumur Cedex

ASSOCIATION DE DEFENSE DES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES DU BASSIN LOIRE-AUTHION – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation de Monsieur Arnaud PERINELLE, en qualité de titulaire et de Monsieur Michel BATAILLE, en qualité de suppléant pour siéger à l'assemblée générale de l'association de défense des communes et groupements de communes du bassin Loire Authion.

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR - COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE COMPOSITION

Désignation des membres titulaires et suppléants comme suit :

Titulaires

Charles-Henri JAMIN
Diane de LUZE
Michel BATAILLE
Sophie TUBIANA

Suppléants

Christine REGNIER
Jean-François DURAND
Bernard LE NUD
Maryvonne MONJAUZE

"OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS" – COMITE CONSULTATIF – CREATION – DESIGNATION DES MEMBRES

Création d'un comité consultatif dénommé "Office Municipal des Sports", conformément aux dispositions de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Fixation de la composition, sur proposition de Monsieur le Maire, comme suit :

- Elus Municipaux :

- * Monsieur le Maire, président de droit
- * l'Adjoint délégué aux Sports et aux Activités Equestres, vice-président
- * l'Adjointe déléguée à l'Éducation et à la Jeunesse
- * la Conseillère Municipale déléguée à la Vie Associative
- * les élus membres de la commission Sports et Activités Equestres

- Membres non élus :

- * 2 représentants des sports collectifs, extérieurs et en salle
- * 2 représentants des sports individuels, extérieurs et en salle
- * 2 représentants des associations de sport scolaire et de loisirs
- * 1 représentant des sociétés de boules de fort
- * 1 représentant des sports de combat
- * 1 représentant des sports aquatiques
- * 1 représentant des sports nautiques
- * 1 représentant des sports aériens
- * 1 représentant des sports mécaniques
- * 1 représentant par catégorie d'utilisateurs scolaires des équipements sportifs municipaux, soit :
 - 1 représentant des établissements scolaires publics du second degré

- 1 représentant des établissements scolaires privés du second degré
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Saumur ou son représentant
- * Monsieur le Président du Comité Equestre, ou son représentant
- * Monsieur le Général commandant les Ecoles Militaires de Saumur et l'Ecole de Cavalerie, ou son représentant étant précisé que Monsieur le Maire procédera, par voie d'arrêté, aux nominations des membres extérieurs à l'assemblée communale en fonction des candidatures qui lui seront présentées.

MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE QUARTIER ESPACE JEAN ROSTAND - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE – ETAT

Approbation de la nouvelle convention de partenariat, se substituant à celle précédemment conclue le 21 décembre 2006 entre la Ville et l'Etat (Préfecture de Maine-et-Loire), relative à la labellisation comme point MAIA de la Maison des Associations et de Quartier Espace Jean Rostand.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

RD 947 A DAMPIERRE SUR LOIRE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML) - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SIEML.

Décision de solliciter, auprès des partenaires financiers, des subventions au taux le plus élevé possible pour cette opération dont le montant est évalué à environ 500 000 € TTC, étant observé que le SIEML a accepté de subventionner la Ville de Saumur à hauteur de 112 305,54 € et ERDF à hauteur de 175 000 €.

Au cas où le financement ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

VILLA PLAISANCE A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT - VALIDATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES AMENAGEURS

Validation des principes d'aménagement et de programme, décrits ci-après :

- développement d'un programme d'environ 55 à 65 logements individuels, groupés et intermédiaires, dont 16 locatifs sociaux qui seront réalisés par Saumur Loire Habitat dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine ;
- création d'une voie structurante depuis la rue Mabileau desservant l'ensemble de l'opération et rejoignant, à terme, la rue Chumeau ;
- conservation et mise en valeur du parc boisé situé à l'entrée du site, tout en optimisant cet espace pour accueillir les ouvrages paysagers de gestion des eaux de pluie et quelques places de stationnement pour les commerces de proximité ;
- aménagement d'un carrefour urbain et sécurisé au croisement de la voie structurante et de la rue Mabileau, dans l'objectif de rompre la linéarité de cette voie et marquer l'entrée de cette nouvelle opération ;
- création de 3 îlots bâtis de part et d'autre de la voie structurante comptant chacun environ 20 logements organisés autour d'un espace central ;
- prolongement de l'impasse Plaisance jusqu'à la voie structurante. Cela permettra de créer un sens unique entrant sur l'actuelle impasse et de résoudre les problèmes actuels de sécurité sur la sortie Mabileau ;
- création d'une liaison douce entre l'impasse des Glycines et cette nouvelle opération ;

- gestion différenciée des eaux de pluie par le biais de noues, de bassins paysagers et d'une optimisation des rejets de chaque parcelle ;
- intégration de colonnes enterrées de tri sélectif des déchets ;
- limitation de la place de la voiture dans cette opération en la concentrant sur des espaces communs de stationnement (air libre ou box) à partir desquels les habitants rejoindraient leur logement à pied.

Décision de retenir le principe de concession d'aménagement pour la mise en œuvre de l'opération.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE SAUMUR/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'Agglomération pour mener une consultation relative à l'acquisition de matériels informatiques.

Désignation de la Ville de Saumur comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer la convention constitutive du groupement qui définit les modalités de son fonctionnement ainsi que les marchés conclus par le groupement.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) - PREMIERE PROGRAMMATION 2010 APPROBATION

Approbation de la première programmation 2010 du CUCS.

Décision de solliciter, pour le compte de la Ville de Saumur et des opérateurs externes, les subventions et prestations de services, à savoir :

- de l'Etat : 4 484 € (financement des actions n° 13, 14 et 21 hors Convention Pluriannuelle d'Objectifs)
- du Conseil Général : 67 769 € (déduction faite de la somme de 1 900 € versée à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, au titre de l'action n° 14 "action mobilité")

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour verser les subventions aux associations concernées par la convention de mutualisation et la somme de 833 € à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, au titre de l'action n° 14 "action mobilité".

Financement des actions, déduction faite des subventions dans la limite de 113 321,12 €.

PROJET DE RENOVATION URBAINE (PRU) – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR LOIRE HABITAT COMITE INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT (CIL) 49 – PRETS COMPLEMENTAIRES – GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % à l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat pour les trois prêts suivants, contractés auprès du CIL 49 :

- 1- Opération d'acquisition amélioration d'un logement 307 rue du Clos Coutard à Saumur Prêt "1 % rénovation urbaine" d'un montant de 17 500 €, soit 4 375 € maximum
- 2- Opération d'acquisition amélioration d'un logement 69 rue Moïse Ossant à Saumur

Prêt "1 % rénovation urbaine" d'un montant de 15 000 €, soit 3 750 € maximum

3- Opération d'acquisition amélioration d'un logement 38-46 rue Flandres Dunkerque à Saumur

Prêt "1 % rénovation urbaine" d'un montant de 22 000 €, soit 5 500 € maximum

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'adjoint chargé des finances :

- pour intervenir au nom de la Ville de Saumur aux conventions de prêt qui seront passées entre le Comité Interprofessionnel du Logement 49 et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat

- pour signer la ou les conventions de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SAUMUR LOIRE HABITAT – REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER "OILLERIE" - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le prêt que l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Développement se propose de contracter auprès de la CDC pour financer une opération de requalification des espaces extérieurs dans le cadre de la résidentialisation du quartier "Oillerie", boulevard Henri Dunant et rue des Ecuries d'un montant de 209 000 €, soit 52 300€ maximum.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat

ENGAGEMENT DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE PIETONNIER

Annulation de la délibération n° 2009/56 du 15 mai 2009.

Définition des modalités de concertation de la façon suivante :

- information par voie de presse
- réunion publique
- parutions d'articles dans le journal municipal
- et tout autre moyen jugé utile à la bonne information du public

Décision de retenir la procédure de marché négocié pour la maîtrise d'œuvre.

Constitution d'un jury composé, outre du Maire, Président de droit (ou de son représentant) de cinq membres élus et leurs suppléants :

Titulaires (5) :

- Thierry HAUDRY
- Fabrice DUFOUR
- Arnaud PERINELE
- Claude GOUZY
- Astrid LELIEVRE

Suppléants (5) :

- Diane de LUZE
- Michel BATAILLE
- Christine REGNIER
- Jean-Michel MARCHAND
- Francis LAUVAUX

Ce jury sera également constitué de membres présentant une qualification équivalente à celle des candidats et seront désignés par le président du jury. Ces personnes représenteront un tiers des membres du jury.

Fixation :

- du nombre de candidats admis à concourir à un minimum de trois et à un maximum de cinq.
- du montant de la prime qui sera versée à chaque candidat ayant remis des prestations conformes au règlement du marché, à 20 000 € HT (celle versée au lauréat sera déduite de sa rémunération).
- de l'indemnité des personnes qualifiées (membres du jury), en dehors des élus municipaux, au montant de leurs frais, honoraires et déplacements.

TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU A HAÏTI - VERSEMENT D'UNE AIDE A LA FONDATION DE FRANCE

Versement d'une subvention de 5 000 € à la Fondation de France afin de venir en aide aux populations sinistrées suite à la catastrophe survenue le 12 janvier 2010.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 15 au 31 décembre 2009 sous les numéros 2009/136 à 2009/156 et du 13 janvier 2010 au 2 février 2010 sous les numéros 2010/01 à 2010/09 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le jeudi 11 février 2010
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN

Affiché à la porte de la Mairie
du 11 février 2010 au 11 mars 2010